PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

- **Règlement numéro 23-575 modifiant le Règlement de zonage 09-370 pour permettre des usages commerciaux dans la zone 203**

- **Règlement numéro 23-578 modifiant les normes relatives à la grandeur des bâtiments accessoires**

AUX PERSONNES CONCERNÉES par ces projets de règlement.

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ces projets de règlement dont le premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 21 août 2023 tel qu'ajournée au 28 août 2023. Ces règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ces règlements visent à préciser les usages commerciaux autorisés dans la zone 203 suite à l'entente d'usage intervenue entre la municipalité et un commerçant dans le cadre d'un litige lié au bon voisinage et à modifier les normes relatives à la grandeur des bâtiments accessoires pour permettre l'implantation sur l'ensemble du territoire de bâtiments accessoires pouvant aller jusqu'à 21 m^2 au lieu de 16 m^2.

La séance de consultation publique se tiendra **le 10 octobre 2023 à 19 h 00** au bureau municipal sis au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine. Au cours de la séance publique, les membres du conseil entendront les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 13e jour du mois de septembre 2023.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale